

**LES AVOCATS ET NOTAIRES
DE L'ÉTAT QUÉBECOIS**

ÉTATS FINANCIERS

31 août 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution de l'actif net (négatif)	3
Bilan	4 - 5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX ADMINISTRATEURS DE LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Les avocats et notaires de l'État québécois**, qui comprennent le bilan au 31 août 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net (négatif) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'association portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Les avocats et notaires de l'État québécois** au 31 août 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Québec, Canada
le

¹ Par Bernard Duval, CPA auditeur, CA

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

RÉSULTATS

Exercice clos le 31 août 2018

	Fonds de grève \$	Fonds d'adminis- tration générale \$	2018 Total \$	2017 Total \$ (retraité)
PRODUITS				
Cotisations des membres	2 618 375	916 662	3 535 037	1 754 870
Assurances collectives	-	270 935	270 935	11 781
Autres revenus	11 500	-	11 500	7 932
Intérêts	-	-	-	9 862
	<u>2 629 875</u>	<u>1 187 597</u>	<u>3 817 472</u>	<u>1 784 445</u>
CHARGES				
Salaires et charges sociales	-	426 795	426 795	482 470
Dossiers de relations de travail	-	335 717	335 717	115 666
Frais de bureau	-	124 992	124 992	99 906
Honoraires professionnels	-	50 652	50 652	280 023
Réunions et comités	-	29 773	29 773	7 855
Frais d'association	-	28 318	28 318	27 953
Assemblées et congrès	-	24 888	24 888	11 779
Négociations	-	17 051	17 051	561 821
Formation et perfectionnement	-	3 032	3 032	923
Frais de service bancaire	450	-	450	5 319
Indemnités de grève	-	-	-	10 947 350
Intérêts sur dette à long terme	228 920	-	228 920	178 809
Intérêts sur l'emprunt bancaire	-	-	-	9 432
Amortissement des frais de financement	6 017	-	6 017	2 006
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	-	10 080	10 080	9 113
	<u>235 387</u>	<u>1 051 298</u>	<u>1 286 685</u>	<u>12 740 425</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>2 394 488</u>	<u>136 299</u>	<u>2 530 787</u>	<u>(10 955 980)</u>
AUTRES (CHARGES) PRODUITS				
Perte sur cessions d'immobilisations	-	(300)	(300)	-
Variation du fonds de stabilisation des primes d'assurance collective	-	72 980	72 980	60 453
	<u>-</u>	<u>72 680</u>	<u>72 680</u>	<u>60 453</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>2 394 488</u>	<u>208 979</u>	<u>2 603 467</u>	<u>(10 895 527)</u>

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (NÉGATIF)

Exercice clos le 31 août 2018

	Fonds de grève \$	Fonds d'adminis- tration générale \$	2018 Total \$	2017 Total \$
SOLDE AU DÉBUT				
Déjà établi	(7 209 141)	353 020	(6 856 121)	4 099 859
Retraitement sur exercices antérieurs (note 2)	-	326 161	326 161	265 708
Retraité	(7 209 141)	679 181	(6 529 960)	4 365 567
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 394 488	208 979	2 603 467	(10 895 527)
SOLDE À LA FIN	(4 814 653)	888 160	(3 926 493)	(6 529 960)

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

BILAN

Au 31 août 2018

	Fonds de grève \$	Fonds d'adminis- tration générale \$	2018 Total \$	2017 Total \$ (retraité)
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	200 597	400 127	600 724	350 679
Débiteurs (note 4)	-	42 252	42 252	45 054
Frais payés d'avance	-	3 096	3 096	16 412
	200 597	445 475	646 072	412 145
DÉPÔT DE GARANTIE	-	100	100	100
PLACEMENTS	-	-	-	1 101
IMMOBILISATIONS				
CORPORELLES (note 5)	-	30 465	30 465	33 552
FONDS DE STABILISATION DES PRIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE	-	399 141	399 141	326 161
	<u>200 597</u>	<u>875 181</u>	<u>1 075 778</u>	<u>773 059</u>

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

BILAN

Au 31 août 2018

	Fonds de grève \$	Fonds d'adminis- tration générale \$	2018 Total \$	2017 Total \$ (retraité)
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 6)	-	62 927	62 927	73 640
Avances interfonds, sans intérêts	75 906	(75 906)	-	-
Produits perçus d'avance	-	-	-	10 338
Tranche de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	<u>2 285 714</u>	<u>-</u>	<u>2 285 714</u>	<u>2 285 714</u>
	2 361 620	(12 979)	2 348 641	2 369 692
DETTE À LONG TERME (note 7)	<u>2 653 630</u>	<u>-</u>	<u>2 653 630</u>	<u>4 933 327</u>
	<u>5 015 250</u>	<u>(12 979)</u>	<u>5 002 271</u>	<u>7 303 019</u>
ACTIF NET (NÉGATIF)				
Fonds de grève	(4 814 653)	-	(4 814 653)	(7 209 141)
Fonds d'administration générale	<u>-</u>	<u>888 160</u>	<u>888 160</u>	<u>679 181</u>
	<u>(4 814 653)</u>	<u>888 160</u>	<u>(3 926 493)</u>	<u>(6 529 960)</u>
	<u>200 597</u>	<u>875 181</u>	<u>1 075 778</u>	<u>773 059</u>

APPROUVÉ PAR,

DATE

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

FLUX DE TRÉSORERIE		
Exercice clos le 31 août 2018	2018	2017
	\$	\$ (retraité)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 603 467	(10 895 527)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Revenus réinvestis	-	(14 107)
Amortissement des frais de financement	6 017	2 006
Amortissement des immobilisations corporelles	10 080	9 113
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	300	-
Variation du fonds de stabilisation des primes d'assurance collective	(72 980)	(60 453)
	2 546 884	(10 958 968)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 8)	(4 933)	(48 978)
	2 541 951	(11 007 946)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements	1 101	3 779 153
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 493)	(10 111)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	1 200	-
	(6 192)	3 769 042
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes à long terme	-	8 000 000
Remboursement de la dette à long terme	(2 285 714)	(761 905)
Augmentation des frais de financement	-	(21 060)
	(2 285 714)	7 217 035
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	250 045	(21 869)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	350 679	372 548
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	600 724	350 679

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 août 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF

L'association a été constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et est exemptée de l'impôt sur les bénéfices. Elle a comme objectif de promouvoir et défendre les intérêts des juristes à l'emploi du gouvernement du Québec, de ses organismes et des organismes d'état, de négocier leurs conditions de travail et d'en assurer le respect.

2. RETRAITEMENT DES EXERCICES ANTÉRIEURS

L'association a découvert que les sommes versées au fonds de stabilisation des primes d'assurance collective n'étaient pas comptabilisées à l'actif. En effet, selon l'entente d'assurance collective, une portion des primes payées s'accumulent dans un fonds de stabilisation et ce dernier doit être comptabilisé. En conséquence, le solde d'actif net au 1er septembre 2017 a été augmenté de 326 161 \$ et les états financiers de l'exercice 2017 ont été retraités. Le solde de l'actif net au 1er septembre 2016 a été augmenté d'un montant de 265 708 \$ correspondant au solde du fonds de stabilisation à cette date. Le poste variation du fonds de stabilisation des primes d'assurance collective à l'état des résultats de l'exercice 2017 a été augmenté de 60 453 \$ et l'insuffisance des produits sur les charges a été diminué du même montant. Le fonds de stabilisation des primes d'assurance collective au 31 août 2017 a été augmenté d'un montant de 326 161 \$.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

COMPTABILISATION PAR FONDS

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'association en matière de prestation de services et d'administration. Ce fonds présente les ressources non affectées.

Le fonds de grève est composé de contributions de membres, des produits générés par le fonds et les charges afférentes. Les cotisations des membres sont exigées de façon ponctuelle lorsqu'une grève est votée par les membres. L'association ne peut utiliser à d'autres fins ces montants sans le consentement préalable des membres.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**Au 31 août 2018**

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**CONSTATATION DES PRODUITS**

L'association applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Selon la comptabilité par fonds affectés, les apports grevés d'affectation externes sont constatés dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés comme produits du fonds d'administration générale.

Les cotisations des membres sont constatées au moment où ceux-ci perçoivent leurs salaires.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés quotidiennement selon les accords en place.

Les ristournes d'assurance collective et les autres produits sont comptabilisés à la date de l'opération et sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

INSTRUMENTS FINANCIERS**Évaluation des instruments financiers**

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des placements et du fonds de stabilisation des primes d'assurance collective.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et frais courus, des salaires et vacances à payer et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 août 2018

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux indiqués ci-dessous :

	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

4. DÉBITEURS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Comptes clients	37 541	22 234
Divers	<u>4 711</u>	<u>22 820</u>
	<u>42 252</u>	<u>45 054</u>

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 août 2018

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Solde au début \$	Additions \$	Cessions \$	Solde à la fin \$
COÛT				
Mobilier et équipement	48 633	553	-	49 186
Équipement informatique	39 896	7 940	(2 846)	44 990
	88 529	8 493	(2 846)	94 176
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Mobilier et équipement	26 768	4 465	-	31 233
Équipement informatique	28 209	5 615	(1 346)	32 478
	54 977	10 080	(1 346)	63 711
VALEUR NETTE COMPTABLE	33 552			30 465

6. CRÉDITEURS

	2018 \$	2017 \$
Fonds de grève		
Comptes fournisseurs et frais courus	-	5 346
Fonds d'administration générale		
Comptes fournisseurs et frais courus	39 644	32 089
Salaires et vacances	16 906	28 928
Charges sociales et retenues à la source	6 377	7 277
	62 927	68 294
	62 927	73 640

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 août 2018

7. DETTE À LONG TERME

	2018 \$	2017 \$
Emprunt, 3,7 %, remboursable par versements mensuels égaux et consécutifs de 190 476 \$ en capital plus les intérêts, garanti par une hypothèque mobilière sur les créances liées aux cotisations supplémentaires votées le 20 décembre 2016 d'une valeur nette comptable de 26 832 \$, échéant en octobre 2020	4 952 381	7 238 095
Frais de financement	(13 037)	(19 054)
	4 939 344	7 219 041
Tranche de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	2 285 714	2 285 714
	<u>2 653 630</u>	<u>4 933 327</u>

Les versements en capital à effectuer au cours des trois (3) prochains exercices sont les suivants : 2019 : 2 285 714 \$; 2020 : 2 285 714 \$ et 2021 : 380 953 \$.

8. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2018 \$	2017 \$
Débiteurs	2 802	(10 539)
Frais payés d'avance	13 316	(13 741)
Créditeurs	(10 713)	(35 036)
Produits perçus d'avance	(10 338)	10 338
	<u>(4 933)</u>	<u>(48 978)</u>

9. ENGAGEMENTS

L'association a signé trois (3) baux se terminant en novembre 2018, en juillet 2021 et en juillet 2023 pour les locaux qu'elle occupe. La partie non échue s'élève à 309 025 \$. Les loyers annuels estimatifs pour les cinq (5) prochains exercices s'établissent comme suit : 2019 : 78 562 \$; 2020 : 66 867 \$; 2021 : 65 386 \$; 2022 : 49 105 \$ et 2023 : 49 105 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**Au 31 août 2018**

10. RÉGIME DE RETRAITE

L'association contribue au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au régime de retraite du personnel d'encadrement.

Le régime est à prestations déterminées et prévoit le paiement d'une rente garantie à la retraite. L'employeur et le personnel cotisent conjointement et à parts égales à la caisse de retraite. Les cotisations correspondent à 10,97 % du salaire admissible pour les employés couverts par le RREGOP et à 12,82 % pour les employés couverts par le RRPE. Au cours de l'exercice, la charge pour le régime de retraite incluse dans les salaires et charges sociales est de 39 777 \$ (39 557 \$ en 2017).

En conformité avec le chapitre 3462 des normes comptables canadiennes, la comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées compte tenu que l'association ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régime à prestations déterminées.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques et concentrations**

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'association aux risques à la date du bilan, soit le 31 août 2018.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et frais courus, ses salaires et vacances à payer et sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'association est principalement lié aux débiteurs. L'association consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'association est principalement exposée au risque de taux d'intérêt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**Au 31 août 2018**

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

PROJET